

Il y a également, dans ce domaine, comme dans quelques autres des conflits de juridiction. Je ne veux pas répéter le discours que j'ai prononcé en bien des circonstances, sur le fait que l'eau, en certains aspects, relève de l'autorité provinciale et, en d'autres aspects, de l'autorité fédérale.

J'ai souvent exposé cette situation-là. Nous avons, au Canada, un système fédéral qui a d'énormes avantages, mais qui présente aussi quelques difficultés. J'ai souvent dit que la seule façon d'aborder les problèmes de l'eau était la façon «multijuridictionnelle». Cette façon, dite aussi «compréhensive», suppose une grande coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Ces principes que je viens de décrire très succinctement, on les trouvera dans la législation que nous espérons présenter à la prochaine session, et nous espérons que le Parlement lui donnera son accord.

Entre-temps, je dois dire, que dans le meilleur esprit de fédéralisme coopératif, nous avons eu des conversations avec les provinces, au cours de l'année dernière, aux niveaux administratif et politique directement et dans le cadre du conseil des ministres des Ressources.

Par ailleurs, pendant que se prépare la future législation, mes confrères ne devraient pas penser que le ministère et le ministre sont inactifs. Au contraire.

[Traduction]

J'aimerais dire quelques mots, par exemple, sur les ressources hydrauliques. Nous avons fait un inventaire des ressources hydrauliques du Canada et nous avons des ententes avec les provinces à cet égard. Puis-je en citer deux? Nous avons conclu avec l'Ontario une entente portant sur le relevé des ressources hydrauliques des rivières du Nord ontarien. Nous y travaillons depuis maintenant deux ans. Il y a quelques mois, nous avons conclu une entente avec les trois provinces des Prairies au sujet de l'office de la rivière Saskatchewan et du fleuve Nelson. Cela est d'une extrême importance parce que, comme le constatent les députés, nous nous en tiendrons de plus en plus à un bassin ou à une région en particulier. Cela devrait être de nature à encourager les intéressés.

Dans le domaine du contrôle des inondations, qui relève maintenant de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, nous avons déjà dépensé 8 millions de dollars et 14 autres millions sont prévus, la plupart pour des projets à réaliser en Ontario et en Colombie-Britannique.

Plus important encore, on achève de construire le canal de dérivation des crues de

Winnipeg. Le gouvernement fédéral a déjà dépensé 33 millions de dollars pour ce projet. Comme je l'ai dit ce matin, nous sommes sur le point d'entreprendre un projet très important de contrôle des inondations, celui de la vallée du Fraser. Je vois des honorables vis-à-vis hocher de la tête d'un air satisfait. Ce projet a été débattu pendant longtemps à la suite des inondations de 1948, qui ont causé beaucoup de dégâts. Maintenant, monsieur le président, à la suite d'une multitude de nombreux documents sur cette question, nous sommes enfin sur le point de conclure un accord avec la Colombie-Britannique à cet égard.

● (3.10 p.m.)

Je ne veux pas parler trop longuement de ce sujet en ce moment, parce que je suis sûr que nous aurons l'occasion d'en discuter plus tard, car tout le monde se rend compte de l'importance de ce projet. Le Fraser est un fleuve extrêmement important pour l'économie de la Colombie-Britannique et des autres provinces de l'Ouest. Le gouvernement fédéral a clairement des responsabilités dans ce domaine, non seulement en ce qui concerne le contrôle des inondations, mais aussi en ce qui a trait à la navigation, à la pêche, aux transports et aux mesures préventives contre les fléaux nationaux. Selon mon ministère et à mon propre avis, l'entente sera d'une très grande utilité. Pendant les dix premières années, les deux gouvernements se partageront des frais s'élevant à environ 30 millions de dollars, montant déjà versé l'été dernier lorsque l'entente de principe a été conclue.

Et puisqu'on me demandera aussi quelles mesures nous prenons pour enrayer la pollution, il vaut autant que j'en parle maintenant. C'est un sujet favori pour certains de mes amis d'en face. Après la conférence de Montréal sur la pollution, mon ministère en a analysé les conclusions. Nous avons formulé un certain nombre de recommandations qui ont été signalées aux ministres provinciaux puisque, comme vous le savez, il s'agit d'un domaine de compétence mixte. J'ai signalé ces questions à mes collègues provinciaux lors de la réunion à Montréal du Conseil des ministres des Ressources, en mai dernier, et j'ai sollicité leurs opinions. J'ai commencé à les recevoir. Inutile de dire qu'elles ne sont pas toutes conformes aux opinions du gouvernement fédéral; les députés le savent, ces sujets sont débattables.

M. Barnett: Sont-ils tous d'accord?

L'hon. M. Pepin: Évidemment non, et c'est un surcroît de difficulté. Je ne veux pas donner l'impression que nous attendons dans l'apathie; ce serait faux. L'une des innovations